

Charte de l'engagement amapien

La présente charte est une charte d'engagement de l'amapien-ne à respecter les principes de l'AMAP gérée par ENvertS. Elle prend effet le **01/02/2022** et se termine le **24/05/2022**. L'AMAP d'ENvertS est constituée de toutes les amapien-nes (qui sont les personnes ayant souscrit à au moins un des contrats de paniers et peuvent être toute personne physique fréquentant l'ENS, étudiant-e ou personnel), et par les paysan-nes.

Le rôle de l'AMAP est de :

- permettre la distribution des produits labellisés « Nature & Progrès », « Demeter », « Agriculture Biologique » ou respectant une démarche d'agriculture raisonnée par la mise à disposition d'un lieu de distribution et la nomination de responsables de distribution ;
- assurer l'animation de l'AMAP et la continuité des relations entre les amapien-nes et les paysan-nes;
- assumer la gestion administrative et financière, et le renouvellement des contrats.

Je, soussigné-e....., garantis de respecter les engagements suivants :

- commander et régler mes paniers d'avance pour la période couvrant le contrat, sachant que rien ne m'oblige à commander des produits toutes les semaines ;
- retirer ma ou mes commande(s) (lorsqu'il y en a une) **chaque mardi entre 17h30 et 18h30** (sauf modification des horaires) sur le site adéquat (Monod ou Descartes), **faute de quoi celle-ci sera redistribuée** ;
- me porter volontaire, dans la mesure du possible, pour tenir une permanence d'une heure et demie, ou deux demi-permanences, lors des distributions, durant la période couverte par le contrat. Seul-es les agrégatif-ves sont dispensé-es des permanences ;
- participer, dans la mesure du possible, au bon fonctionnement et à l'animation de l'AMAP (présence aux AG, réunions concernant l'AMAP...);
- reconnaître l'existence de la Caisse de Solidarité de l'AMAP et approuver son fonctionnement
- reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravages) et, en tant qu'amapien-ne, accepter les risques liés à ces aléas.

Les paniers sont composés par le paysan-ne en fonction de sa production. L'AMAP a décidé de proposer des demi-paniers aux amapien-nes : c'est alors à elleux de s'arranger pour diviser équitablement les paniers.

Récapitulatif des commandes :

Producteur	Ordre du chèque	Montant	Nombre de chèques
Fruits	Le chant des coquelicots		
Pains et pâtisseries	GAEC du levain		
Légumes	Gontel		
Œufs	Moine		
Chèvres	Nesme		
Vache	Ferme des Ruminettes		

Courriel (adresse ENS) de l'amapien-ne :

Téléphone :

Je récupère mes commandes à Descartes Monod

À, le.....

Signature de l'amapien-ne, précédée de la mention « Lu et approuvé »